

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 février 2022 TENUE A LA SALLE POLYVALENTE A 19H00

**Présents** : BOCOURT David, BOUCHER Michel, CHÉRON Michel, GOBERT Laurence, HALABI Farid, LAVECHIN Monique, LENGLET Sabine, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît

**Excusé** : GASTON Jean-Paul

**Absent** : FAES Olivier

**Secrétaire de séance** : LENGLET Sabine

Le Conseil Municipal de la commune de Berteaucourt-les-Thennes s'est réuni à la salle polyvalente au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Michel, Maire.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

### 1. Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération d'Energie de la Somme relatif à la modernisation de l'éclairage public par des lampes leds. Ce projet concerne les 86 points lumineux de la commune dont le remplacement des luminaires type « boule ».

Cette opération permettra à la commune de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance d'environ 5 196,00 € / an soit un temps de retour de 5 années.

Ces travaux permettront également de réduire l'empreinte carbone de 1974 kg CO<sub>2</sub> / an.

Monsieur le Maire suggère de régler l'intensité et les plages des éclairages pour réduire davantage la consommation d'énergie.

Le coût estimatif du projet est de 114 072, 00 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- FDE 80 =	51 716,00 €
- Aide de 40 % du Département de la Somme =	35 928,00 €
- Contribution de la Commune =	26 428,00 €

<b>TOTAL TTC =</b>	<b>114 072,00 €</b>
--------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet tel qu'il est présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis estimatif de la FDE80
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement financier du Département
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la FDE d'engager les études détaillées permettant d'établir les coûts précis de réalisation de l'opération
- d'inscrire les crédits au budget 2022

## **2. Remplacement des blocs secours à la garderie**

Lors du dernier contrôle à la garderie par la société Apave en charge de la vérification et de la maintenance des moyens de secours, de lutte contre l'incendie et de la mise en place de matériel pour assurer la protection incendie, il a été constaté que les blocs de secours étaient défectueux.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société A.D.M.H pour le remplacement de trois blocs de secours d'un montant de 599,85 € HT, 719,82 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société A.D.M.H pour le remplacement des blocs secours à la garderie.

## **3. Suppression de la régie de recettes des salles polyvalentes**

Suite à la nouvelle organisation des finances publiques, Monsieur le Maire préconise la clôture de la régie de recettes de la location des salles polyvalentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de clore la régie de recettes pour l'encaissement désigné ci-dessus et précise que toutes les délibérations antérieures sont abrogées

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **4. Modification du contrat de location de la salle polyvalente, Les Prés Saint-Quentin**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, la nécessité de modifier le contrat de location de la salle polyvalente suite à la suppression de la régie de recettes.

Pour permettre la bonne continuité du service des locations de la salle polyvalente, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la modification du règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente notamment avec la suppression du dépôt du chèque de caution et d'acompte.

La réservation de la salle polyvalente est gérée par le service administratif de la mairie qui établira un titre de recettes pour la location directement au réservataire au moins un mois avant la réservation.

De plus, tous dégâts constatés seront réparés aux frais du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes du contrat de location de la salle polyvalente

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location à venir entre la commune et chacun des bénéficiaires.

## **Divers**

- Dans son mail du 15 février 2022, le SISCO du RPI de la Luce explique aux communes membres du regroupement scolaire qu'une forte augmentation des dépenses est à considérer à hauteur de 30 000 €.

Les maires du regroupement ont été conviés à une réunion d'information en date du 24 février 2022 pour donner les différentes raisons qui ont conduit à cette augmentation.

En vue de la préparation du budget 2022 et afin de maintenir les projets et répondre aux besoins nécessaires au bon fonctionnement du Sisco, il est demandé une participation supplémentaire exceptionnelle d'un montant de 6 000 € pour la commune de Berteaucourt-les-Thennes.

Cette demande est accordée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas communal aura lieu le dimanche 27 mars 2022 à la salle des fêtes de Thennes et est ouvert aux habitants de Thennes et Berteaucourt selon les conditions suivantes :

- Gratuité pour les personnes de 65 ans et plus et leur conjoint
- Repas offert aux invités du maire (maires des communes avoisinantes, commandant de gendarmerie, membres du conseil municipal, personnel communal etc...)
- Participation en totalité pour les moins de 65 ans, soit 43 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**Le Maire, Michel BOUCHER**